EIRL JEAN-MICHEL CATRY
/ commissariat aux comptes /
/ expertise comptable /

EIRL JEAN-MICHEL CATRY - EXPERT COMPTABLE
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Hauts-de-France
EIRL JEAN-MICHEL CATRY - COMMISSAIRE AUX COMPTES
Habilité à certifier les informations en matière de durabilité (liste II H2A)
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes des Hauts-de-France
529 Avenue Roger Salengro - 59450 Sin-le-Noble

SARL ABLIVIO

99/29 avenue Marx Dormoy

59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

AU PORTEUR DE PARTS

EN VUE DE LA TRANSFORMATION

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 30 avril 2026, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur la valeur des avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social au 31 décembre 2025.

SIN LE NOBLE,

Le 8 juin 2026,

Jean-Michel CATRY

Commissaire à la transformation,

